



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
(SEJS) UNSA-éducation

Le 5 juillet 2021,

Madame la Secrétaire Générale,

Avant la première réunion des chef(fes) des 100 services départementaux à la jeunesse, l'engagement et aux sports en présence des DASEN, lundi 5 juillet 2021, le SEJS tient à vous alerter et vous rappeler les éléments clés du courrier qui a été adressé le 31 mars dernier à Monsieur le Ministre, courrier qui est resté sans réponse à ce jour.

Comptant parmi les principaux artisans de la réforme de l'OTE, les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) ont, avec leurs équipes, prodigué de considérables efforts pour contribuer à cette profonde transformation tout en poursuivant la conduite de leurs missions dans le très difficile et anxiogène contexte de la crise sanitaire. Nous vous sommes d'ailleurs reconnaissants des importants efforts globalement déployés par les équipes des rectorats et des DASEN, pour accueillir les équipes jeunesse, engagement et sports (JES), même s'il reste encore des difficultés.

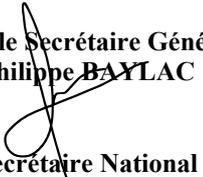
Malgré ces constats plutôt positifs nous exprimons néanmoins notre fort mécontentement sur la question du positionnement des chefferies des SDJES. En effet, la décision de n'avoir positionné que 20 chef(fes) de services en emploi fonctionnel a instauré une situation totalement injuste et inégalitaire entre des personnels d'encadrement supérieur qui relèvent quasiment tous des mêmes statuts. La charge de travail est du reste sensiblement la même au sein de tous les services. En effet, dans les plus "petits" départements, même si la volumétrie est parfois moindre, le nombre de missions à conduire est le même avec souvent deux fois moins de personnel. Cet état de fait est, de plus, mal perçu alors que la perspective de 100 emplois fonctionnels avait été entrevue.

Avec une fonte catastrophique de leurs effectifs depuis plus de 10 ans, face aux difficultés du manque cruel de moyens humains de des DRAJES et SDJES, et en perspective des nombreux départs en retraite attendus dans les années qui viennent, nous vous sollicitons afin de prendre les décisions suivantes :

- Suppléer l'ensemble des départs en retraite et/ou réorientations professionnelles d'IJS, dans tous les services et établissements ;
- Positionner tous les IJS chefs de SDJES et les adjoints des DRAJES, en emploi fonctionnel ;
- Afficher clairement le positionnement de tous chef(fes) des SDJES en tant que conseillers, adjoints aux DASEN en charge de la sphère JES, avec un rattachement direct aux DASEN dans les organigrammes des DSDEN, dont certains ne sont pas actualisés, 6 mois après le transfert ;
- Créer 100 postes d'IJS en étalant si besoin l'effort sur 3 ans afin de placer des adjoints aux chef(fes) des SDJES. Cela est indispensable pour permettre l'adéquation missions-métiers notamment en ce qui concerne l'application de la réglementation, assurer une continuité de service et conférer le droit au repos prévu par la réglementation aux IJS. Ces derniers, sauf rares exceptions, travaillent au-delà des normes autorisées, en soirée et le week-end sans souvent pouvoir prendre de congés et souffrent pour beaucoup d'épuisement professionnel. Ce besoin est plus que jamais prégnant au moment où ces collègues, en département, vont endosser seuls les responsabilités des services pendant les périodes de fortes activités dans le champ JES liés aux séjours de mineurs et à une présence touristique forte en France, impactant les activités de contrôle des établissements d'activité physique et sportive ;
- Anticiper tous les départs en retraite et réorientations professionnelles des PTP et agents administratifs en prévoyant à leur remplacement ;
- Conforter la conduite des missions des services déconcentrés JES en leur donnant tous les moyens humains et logistiques nécessaires à leur bon fonctionnement.

Cette demande apparaît légitime eu égard à tous les efforts consentis en y ajoutant l'organisation dans des conditions très difficiles des récents séjours de cohésion du SNU.

Comptant sur votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire Général  
**Philippe BAYLAC**  
  
Secrétaire National

**Madame Marie-Anne LÉVÊQUE**  
Secrétaire Générale  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Philippe BAYLAC – SEJS – 10, rue des Grès - 77590 BOIS-LE-ROI

Courriel : [sejs.permanence@unsa-education.org](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org)

[www.sejs.org](http://www.sejs.org)  /SEJSUNSA  @comSEJS